

Gladys Larose veut que l'on respecte la volonté du client, radio Totem

Bonjour,

pour démarrer l'année : Radio Totem le 20 décembre 2017 :

"Ce que l'on souhaite c'est que les techniciens qui interviennent (...) respectent la propriété privée, et si un client s'exprime lors du changement, respectent la volonté du client"

G. Larose, responsable des relations publiques à Enedis.

<http://www.stop-linky.fr/stoplinky/index.php/9-audio/111-totem-installation-du-linky>

Cela reste des paroles.

En première pièce-jointe :

- une analyse de la récente annulation de l'arrêté de Saint-Denis, qui nous est resservie par les tribunaux comme justificatif pour suspendre en référé les autres arrêtés pourtant différents.
- l'analyse de l'arrêté du 4 janvier 2012 essayant de montrer que les compteurs blancs électroniques sont suffisants pour correspondre aux exigences législatives, analyse que certains reconnaîtront.
- et des propositions pour continuer d'argumenter avec les élus municipaux.

En pj.2 :

- une proposition de lettre sur les données privées à envoyer à Enedis, fruit d'un travail collaboratif avec le Tarn.

Et plus anecdotique, notre droit de réponse à l'article paru dans La Dépêche du 4 janvier, que nous avons demandé à publier :

"Lors de l'article du 4 janvier, M Simonnot qualifie le collectif du Vallon, interrogé pour l'occasion, de "gens butés", sans même nous avoir jamais rencontré, ou dialogué avec nous,

y compris par courrier. Le collectif regrette depuis bientôt deux ans qu' Enedis ou le SIEDA, pourtant invités par des mairies à y participer, refusent toute rencontre -lesquelles ont toujours été très cordiales, les élus peuvent en témoigner.

Au lieu de chercher à disqualifier les nombreux habitants qu'il n'a jamais cherché à connaître, M Simonnot ferait peut être mieux de contrôler ses propres équipes d'Enedis qui n'hésitent pas à faire pression, d'une façon indigne en tant que service public, sur une famille avec un enfant en bas-âge en suspendant leur demande de raccordement. Il devrait aussi empêcher les entreprises de poses,

qui appliquent à la lettre les consignes d'Enedis, de se montrer si pressantes pour poser à tout prix les compteurs malgré le désaccord des habitants. S'il s'avère que M Simonnot s'est engagé à respecter le droit de refus des Millavois, nous espérons qu'il en fera autant pour le reste du département, qu'il arrêtera donc d'attaquer en justice certaines communes, et rétablira un compteur classique aux habitants qui se sont vus imposés ce nouveau compteur suite à des arguments fallacieux ou en dehors de leur présence et contre leur accord.

Contrairement à ce qui a été écrit, nous ne parlons pas d'un "problème de communication", mais du fond et de la mise en œuvre du projet."

Meilleurs vœux !